



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E103630

VALABLE JUSQU'AU 09/02/2027

ÉDITÉ LE

05/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/02/2002

Forme juridique : EURL

Capital : DEPUIS LE 09/07/2025
8 000

Raison sociale : SARL CHOROBATE

51 ROUTE DE TOULON SUR ARROUX
58170 LUZY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NEVERS 440850895RM58

Siret : 440 852 895 00034

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 0025369

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 230029650015

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 230029650015

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Téléphone : 06 07 18 67 67

Portable : 06 07 18 67 67

Fax :

Site Internet : www.chorobate.com

E-mail : sarlchorobate@gmail.com

Responsabilité légale :
MILLERET MATHIEU GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Effectif moyen : 25

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8621 PROB	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	29/01/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	29/01/2026
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	29/01/2026
o Fenêtres de toit	29/01/2026
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	29/01/2026
o Isolation des murs par l'extérieur	29/01/2026
o Isolation des combles perdus	29/01/2026
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	29/01/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.